

BULLETIN TRIMESTRIEL N°14

LE CHÔMAGE DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

FIN SEPTEMBRE 2006

SOMMAIRE

Principaux résultats	2
Evolution du nombre de demandeurs d'emplois	3
Evolution selon le type de priorité.....	4
Le chômage de longue durée.....	4
Evolution selon les caractéristiques des demandeurs	5
Analyse par zone d'emploi	6

Les tableaux et graphiques

Tableau 1 : Nombre de demandeurs d'emploi handicapés fin septembre 2006 et évolution depuis fin septembre 2005.....	3
Graphique 1 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi handicapés de fin septembre 2001 à fin septembre 2006	3
Tableau 2 : Les demandeurs d'emploi handicapés selon leur catégorie ANPE fin septembre 2006 et évolution depuis fin septembre 2005.....	3
Tableau 3 : Les demandeurs d'emploi handicapés selon le type de reconnaissance du handicap fin septembre 2006 et évolution depuis fin septembre 2005	4
Tableau 4 : Les demandeurs d'emploi handicapés selon l'ancienneté d'inscription fin septembre 2006 et évolution depuis fin septembre 2005.....	4
Tableau 5 : Les demandeurs d'emploi handicapés selon leurs caractéristiques démographiques fin septembre 2006 et évolution depuis fin septembre 2005 5	
Tableau 6 : Les demandeurs d'emploi handicapés selon la zone d'emploi fin septembre 2006 et évolution depuis fin septembre 2005	6
Carte 1 : Part du public handicapé sur l'ensemble des DEFM à l'échelle des zones d'emploi fin septembre 2006	6

L'Observatoire Régional Formation Insertion Professionnelle des travailleurs Handicapés (OREFIPH) d'Alsace réalise, avec ce bulletin, le suivi trimestriel des données de chômage des travailleurs handicapés.

Les statistiques de l'ANPE, sur lesquelles se basent les bulletins trimestriels de l'OREFIPH ne prennent pas en compte les nouvelles catégories de demandeurs susceptibles de bénéficier de l'obligation d'emploi dans les entreprises de plus de 20 salariés (loi du 11 février 2005, entrée en application début janvier 2006).

Elles sous-estiment donc, depuis début 2006, le nombre de travailleurs handicapés demandeurs d'emploi en Alsace.

Principaux résultats

Les demandeurs d'emploi handicapés

La loi du 11 février 2005 est entrée en application le 1er janvier 2006 en modifiant la liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés définie par la loi de juillet 1987 (voir encadré page 4). A partir de cette date, deux nouvelles catégories de personnes handicapées bénéficient des avantages prévus par la loi : les titulaires d'une carte d'invalidité et les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé.

A l'heure actuelle, seules les anciennes catégories de travailleurs handicapés sont prises en compte dans les statistiques de l'ANPE sur lesquelles se basent ce bulletin trimestriel. Fin septembre 2006, on dénombre ainsi 7 794 demandeurs d'emploi handicapés en Alsace.

Ce document s'intéresse plus particulièrement aux 6 519 demandeurs d'emploi handicapés classés en catégories 1 à 3 par l'ANPE (immédiatement disponibles et actuellement sans emploi : voir encadré page 3).

Les demandeurs d'emploi handicapés représentent 8,5 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi en Alsace (en catégorie 1 à 3). Leur proportion est toujours plus forte dans le Haut-Rhin (9,0 %) que dans le Bas-Rhin (8,1 %). On peut signaler en outre que le taux de chômage est plus élevé dans le Haut-Rhin que dans le Bas-Rhin (respectivement 8,7% et 7,5% fin septembre 2006)¹.

Une diminution du nombre de demandeurs d'emploi handicapés en Alsace

Entre septembre 2005 et septembre 2006², le nombre de demandeurs d'emploi handicapés est en baisse (-5,3%) après une période de hausse ininterrompue depuis septembre 2000. Cette diminution est plus marquée dans le Haut-Rhin (-7,8%) que

dans le Bas-Rhin (-3,1%).

Le nombre de demandeurs handicapés en septembre 2006 reste toutefois à un niveau très élevé par rapport à la situation de septembre 2000 (72,1% en plus dans le Bas-Rhin, 63,1% en plus dans le Haut-Rhin).

L'évolution selon les caractéristiques des demandeurs

Les caractéristiques des demandeurs d'emploi sont relativement inchangées, ils cumulent toujours les obstacles à l'emploi que sont un niveau de formation et de qualification bas, ils sont plus nombreux parmi les demandeurs sortant du BTP (14,2%) et sont très touchés par le chômage de longue durée (47% recherchent un emploi depuis un an ou plus, contre 31% des autres demandeurs d'emploi).

Si le nombre de chômeurs de longue durée connaît une faible diminution, des transferts s'opèrent à l'intérieur de cette catégorie : le nombre de chômeurs de très longue durée (2 ans ou plus) augmente (+5%) au détriment des demandeurs ayant entre un an et deux ans d'ancienneté (-10%).

La diminution du nombre de demandeurs d'emploi concerne aussi bien les hommes (-4%) que les femmes (-7%). On observe une diminution du nombre de demandeurs d'emploi pour la quasi-totalité des catégories étudiées (quel que soit l'âge, le niveau de formation, le niveau de qualification...).

Les évolutions à l'échelle des zones d'emploi

On retrouve la tendance à la baisse dans pratiquement toutes les zones d'emploi, à l'exception notable de celle de Strasbourg (+2%), zone d'emploi qui représente près du tiers des demandeurs handicapés dans la région.

¹Source : www.insee.fr

² Les données dont nous disposons pour étudier l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi handicapés ne sont pas corrigées de variations saisonnières. C'est pourquoi nous n'étudions que des évolutions "de septembre à septembre".

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi (catégories 1 à 3)

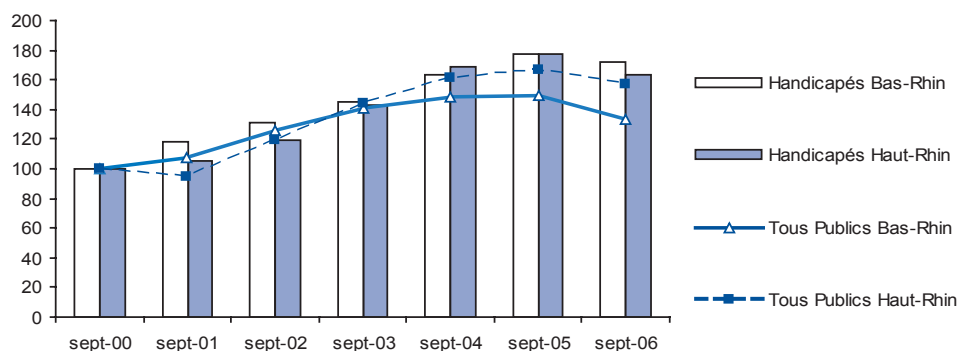
Tableau 1 : Nombre de demandeurs d'emploi handicapés (catégories ANPE 1, 2 et 3*) fin septembre 2006 et évolution depuis fin septembre 2005

	Demandeurs d'emploi handicapés		Tous publics		part des TH parmi l'ensemble des DEFM
	Nb	Evolution sur un an	Nb	Evolution sur un an	
Bas-Rhin	3 521	-3,1%	43 664	-10,6%	8,1%
Haut-Rhin	2 998	-7,8%	33 260	-6,2%	9,0%
Alsace	6 519	-5,3%	76 924	-8,8%	8,5%

Source : DRTEFP

* Personnes immédiatement disponibles, cherchant un travail à temps plein, à temps partiel ou un travail temporaire

Graphique 1 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi handicapés (cat. 1 à 3) de fin décembre 2000 à fin septembre 2006



Source : DRTEFP

Tableau 2 : Les demandeurs d'emploi handicapés selon leur catégorie ANPE fin septembre 2006 et évolution depuis fin septembre 2005

	Bas-Rhin				Haut-Rhin				Alsace			
	Nb	%	Evolution sur un an	Part dans l'ensemble des DEFM	Nb	%	Evolution sur un an	Part dans l'ensemble des DEFM	Nb	%	Evolution sur un an	Part dans l'ensemble des DEFM
Catégorie 1	2 120	50%	+0%	6,3%	1 768	49%	-3%	6,7%	3 888	50%	-1%	6,5%
Catégorie 2	1 196	28%	-3%	18,1%	1 030	29%	-11%	20,0%	2 226	29%	-7%	18,9%
Catégorie 3	205	5%	-27%	6,2%	200	6%	-26%	10,8%	405	5%	-27%	7,8%
Catégorie 4	109	3%	-4%	4,0%	153	4%	+6%	7,3%	262	3%	+2%	5,4%
Catégorie 5	193	5%	-5%	9,3%	150	4%	+33%	10,9%	343	4%	+8%	9,9%
Catégorie 6	248	6%	+23%	3,6%	219	6%	+26%	4,0%	467	6%	+24%	3,7%
Catégorie 7	90	2%	+30%	9,5%	54	2%	-11%	8,2%	144	2%	+11%	9,0%
Catégorie 8	39	1%	-26%	3,0%	20	1%	-38%	3,8%	59	1%	-31%	3,2%
Total	4 200	100%	-2%	7,3%	3 594	100%	-5%	8,3%	7 794	100%	-3%	7,7%

Source : DRTEFP

Définition des catégories de demandeurs d'emploi définies par l'ANPE

- Catégorie 1** : sans emploi, immédiatement disponible, recherchant un emploi à temps plein
- Catégorie 2** : sans emploi, immédiatement disponible, recherchant un emploi à temps partiel
- Catégorie 3** : sans emploi, immédiatement disponible, recherchant un emploi temporaire
- Catégorie 4** : sans emploi, recherchant un emploi à temps plein mais non immédiatement disponible
- Catégorie 5** : ayant un emploi, recherchant un autre emploi à temps plein
- Catégorie 6** : en activité réduite, recherchant un emploi à temps plein
- Catégorie 7** : en activité réduite, recherchant un emploi à temps partiel
- Catégorie 8** : en activité réduite, recherchant un emploi temporaire

Evolution selon le type de reconnaissance du handicap (catégories ANPE 1, 2 et 3*)

Tableau 3 : Les demandeurs d'emploi handicapés (catégories ANPE 1, 2 et 3*) selon le type de reconnaissance du handicap (fin septembre 2006 et évolution depuis fin septembre 2005)

	Bas-Rhin			Haut-Rhin			Alsace		
	Nb	%	Evolution sur un an	Nb	%	Evolution sur un an	Nb	%	Evolution sur un an
Cotorep A	1 762	50%	+1%	404	13%	-9%	2 166	33%	-1%
Cotorep B	1 241	35%	-3%	1 793	60%	-7%	3 034	47%	-6%
Cotorep C	60	2%	-24%	307	10%	-3%	367	6%	-8%
Instance Cotorep	86	3%	-27%	332	11%	-10%	418	6%	-14%
Pensionné d'invalidité	269	8%	-8%	113	4%	-22%	382	6%	-13%
Rente d'accidenté du travail	56	2%	-3%	27	1%	+23%	83	1%	+4%
Mutilés de guerre et assimilés**	47	1%	-6%	22	1%	-19%	69	1%	-10%
Total	3 521	100%	-3%	2 998	100%	-8%	6 519	100%	-5%

Source : DRTEFP

* Personnes immédiatement disponibles, cherchant un travail à temps plein, à temps partiel ou un travail temporaire

** y compris veuves et orphelins de guerre

Les catégories de handicapés reconnus par la loi de février 2005

- Les travailleurs reconnus handicapés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées CDAPH (ex COTOREP) ; ces derniers sont classés selon la gravité de leur handicap en 3 catégories (A : handicap léger, B : handicap modéré, C : handicap lourd). Depuis 2001, les statistiques tiennent également compte des personnes dont la demande de reconnaissance est en instance à la COTOREP.
- Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente d'au moins 10 % et percevant une rente d'un organisme de protection sociale obligatoire (Sécurité Sociale ou autre régime).
- Les invalides pensionnés : les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre d'un régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics, s'il y a réduction des deux tiers de la capacité de travail.
- Les mutilés de guerre ou assimilés : les titulaires d'une pension militaire d'invalidité, les veuves et orphelins de guerre ainsi que les femmes d'invalides internés pour aliénation mentale imputable à un fait de guerre.
- Les titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées CDAPH (ex COTOREP) (**nouvelle catégorie introduite par la loi de février 2005**).
- Les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (**nouvelle catégorie introduite par la loi de février 2005**).

Le chômage de longue durée (catégories ANPE 1, 2 et 3*)

Tableau 4 : Les demandeurs d'emploi handicapés (catégories ANPE 1, 2 et 3*) selon l'ancienneté d'inscription (fin septembre 2006 et évolution depuis fin septembre 2005)

	Bas-Rhin				Haut-Rhin				Alsace			
	Nb	%	Evolution sur un an	Part dans l'ensemble des DEFM	Nb	%	Evolution sur un an	Part dans l'ensemble des DEFM	Nb	%	Evolution sur un an	Part dans l'ensemble des DEFM
Moins de 6 mois	1 234	35%	+2%	5,8%	986	33%	-9%	6,2%	2 220	34%	-3%	6,0%
De 6 mois à 1 an	655	19%	-17%	8,1%	574	19%	-8%	9,0%	1 229	19%	-13%	8,5%
Chômeurs de longue durée	1 632	46%	+0%	11,6%	1 438	48%	-7%	13,0%	3 070	47%	-3%	12,2%
1 à moins de 2 ans	859	24%	-3%	10,1%	666	22%	-18%	10,1%	1 525	23%	-10%	10,1%
2 à moins de 3 ans	389	11%	-4%	12,4%	381	13%	+3%	15,0%	770	12%	-1%	13,5%
3 ans et plus	384	11%	+15%	15,6%	391	13%	+7%	20,6%	775	12%	+11%	17,8%
Total	3 521	100%	-3%	8,1%	2 998	100%	-8%	9,0%	6 519	100%	-5%	8,5%

Source : DRTEFP

* Personnes immédiatement disponibles, cherchant un travail à temps plein, à temps partiel ou un travail temporaire

Evolution selon les caractéristiques des demandeurs (catégories 1, 2 et 3*)

Tableau 5 : Les demandeurs d'emploi handicapés (catégories ANPE 1, 2 et 3*) fin septembre 2006 selon leurs caractéristiques sociodémographiques (sexe, âge, niveau de formation, qualification, secteur d'activité du dernier employeur)

	Bas-Rhin				Haut-Rhin				Alsace			
	Nb	%	Evolution sur un an	Part dans l'ensemble des DEFM	Nb	%	Evolution sur un an	Part dans l'ensemble des DEFM	Nb	%	Evolution sur un an	Part dans l'ensemble des DEFM
Selon le sexe												
Hommes	1 989	56%	-3%	10,0%	1 699	57%	-5%	11,0%	3 688	57%	-4%	10,4%
Femmes	1 532	44%	-3%	6,4%	1 299	43%	-11%	7,3%	2 831	43%	-7%	6,8%
Selon l'âge												
Moins de 25 ans	146	4%	-19%	1,8%	90	3%	-27%	1,3%	236	4%	-22%	1,6%
25 à 49 ans	2 232	63%	-1%	7,8%	1 950	63%	-7%	9,2%	4 1182	64%	-4%	8,4%
50 ans et plus	1 143	32%	-5%	16,7%	958	32%	-8%	18,5%	2 101	32%	-6%	17,5%
Selon le niveau de formation**												
Niveaux Vbis et VI	1 306	37%	-3%	14,1%	1 138	38%	-9%	15,1%	2 444	37%	-6%	14,5%
Niveau V	1 583	45%	-3%	9,3%	1 402	47%	-7%	9,4%	2 985	46%	-5%	9,3%
Niveau IV	353	10%	+3%	5,0%	302	10%	-8%	5,6%	655	10%	-3%	5,3%
Niveaux I à III	275	8%	-5%	2,9%	155	5%	-3%	3,1%	430	7%	-0%	3,0%
Non renseigné	4	0%	nd	nd	1	0%	nd	nd	5	0%	nd	nd
Selon la qualification												
Ouvrier non qualifié	827	23%	-6%	13,1%	748	25%	-9%	13,8%	1 575	24%	-7%	13,4%
Ouvrier qualifié	454	13%	-5%	8,4%	411	14%	-12%	8,9%	865	13%	-8%	8,6%
Employé non qualifié	1 223	35%	-2%	11,0%	937	31%	-8%	11,4%	2 160	33%	-5%	11,2%
Employé qualifié	798	23%	+0%	6,2%	747	25%	-1%	6,9%	1 545	24%	-0%	6,5%
TAM et cadres***	215	6%	-5%	3,0%	153	5%	-18%	4,2%	368	6%	-11%	3,4%
Non renseigné	4	0%	nd	nd	2	0%	nd	nd	6	0%	nd	nd
Selon le secteur d'activité****												
Agriculture, sylviculture, pêche	80	2%	+4%	8,7%	74	2%	+6%	11,1%	154	2%	+5%	9,7%
Commerce	419	12%	+3%	6,2%	391	13%	-6%	7,3%	810	12%	-1%	6,7%
BTP	381	11%	-3%	14,3%	277	9%	-9%	14,0%	658	10%	-6%	14,2%
Industries	747	21%	-7%	9,2%	745	25%	-4%	9,9%	1 492	23%	-5%	9,5%
Services	1 804	51%	-3%	8,2%	1 461	49%	-9%	9,5%	3 265	50%	-5%	8,7%
Non renseigné	90	3%	-15%	2,8%	50	2%	-42%	2,1%	140	2%	-27%	2,5%
TOTAL	3 521	100%	-3%	8,1%	2 998	100%	-8%	9,0%	6 519	100%	-3%	8,5%

Source : DRTEFP

* Personnes immédiatement disponibles, cherchant un travail à temps plein, à temps partiel ou un travail temporaire

** Niveaux Vbis et VI : 1er cycle, 1er degré / Niveau V : CAP, BEP / Niveau IV : BAC, BTN, BT, BP / Niveaux I à III : Bac+2 et plus

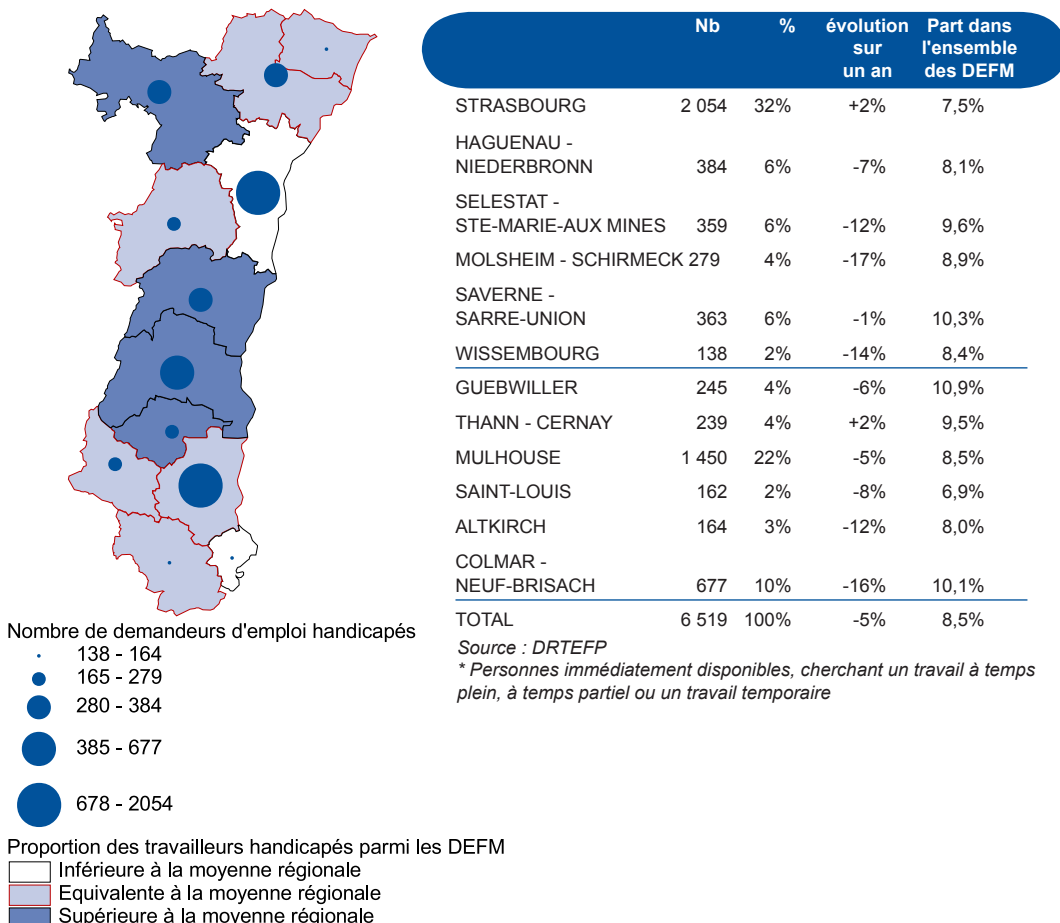
*** TAM : Techniciens et agents de maîtrise

**** Secteur d'activité du dernier employeur

nd : donnée non présentée (les effectifs sont trop faibles)

Analyse par zone d'emploi (catégories 1 à 3)

Les demandeurs d'emploi handicapés fin septembre 2006 selon la zone d'emploi



L'OREFIPH Alsace est une mission d'observation pilotée conjointement par l'Etat (Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales, Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle), la Région Alsace, l'Agence Nationale pour l'Emploi (Direction Régionale d'Alsace) et l'AGEFIPH (délégation régionale Alsace).

Ses travaux s'inscrivent dans le cadre de l'observation régionale de l'emploi de la population handicapée, coordonnée par l'AGEFIPH à l'échelle nationale (une vingtaine d'observatoires régionaux sont actuellement en fonction sur l'ensemble du territoire national).

La réalisation technique des travaux d'études de l'OREFIPH a été confiée à l'Observatoire Régional de la Santé d'Alsace (ORSAL), avec le soutien de l'Observatoire Régional Emploi et Formation (OREF) et du Centre Régional pour l'Etude et l'Action en faveur des personnes Inadaptées (CREAI).

L'ensemble des travaux de l'OREFIPH est accompagné par un comité technique composé des professionnels et producteurs de données du champ de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.

Ce bulletin a été réalisé par :

Observatoire Régional de la santé d'Alsace (ORSAL)
Hôpital Civil, Clinique médicale A - 1, place de l'Hôpital - BP426
67091 Strasbourg Cedex

■ Tél. 03 90 24 54 40
e-mail : info@orsal.org

■ Fax 03 90 24 54 47
site internet : www.orsal.org